

Le Sénat rejette un texte qui visait à éviter l'euthanasie

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [Non classé](#), [Points non négociables](#)

Date : 23 juin 2015



Le vote du 23 juin 2015 était attendu. Les sénateurs devaient se prononcer sur [la proposition de loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie](#). La proposition de loi, qui revenait ainsi sur le dispositif de l'Assemblée nationale, n'a donc recueilli que 87 votes favorables contre 196. La proposition de loi amendait certains dispositifs votés par les députés de gauche. Ainsi, la "*sédation profonde et continue*" avait été corrigée par la suppression du terme "*continue*", ce qui coupait court à tout relent de sédation terminale... Saluons au passage les sénateurs Bruno Retailleau (en tant que président du groupe *Les Républicains*, il a encouragé le groupe à voter pour le texte), Charles Revet ou [Pierre Charon](#) qui ont voté en faveur de la proposition de loi. Qu'ils soient remerciés et salués. On ne peut que regretter cette occasion manquée qui témoigne d'un insuffisant travail auprès des sénateurs.